



COMMUNE
DE
LAVIGNY

COMMUNICATIONS
OFFICIELLES
Mai 2023



Concert estival de la Fanfare de St-Livres

La Municipalité a le plaisir de vous informer que la Fanfare de St-Livres se produira le

Vendredi 2 juin prochain à 20h00
Place du Milliaire, vers la salle polyvalente
ou salle de rythmique selon météo

dans le cadre de son traditionnel concert d'été gratuit. A l'issue du concert, un apéritif sera offert par la Municipalité.

Venez nombreuses et nombreux les écouter et les soutenir !



Concert en faveur de l'Ukraine

Venez nombreuses et nombreux soutenir cette action en venant écouter de belles notes de musique.



Plan d'affectation (PA) RC30 Nord



La Municipalité organise, **à l'intention de la population**, une séance de présentation du dossier PA RC30 Nord en présence du bureau de l'urbanisme qui aura lieu le

Lundi 12 juin 2023 à 20h00
à la salle de rythmique/salle polyvalente

durant la phase de mise à l'enquête publique de ce plan d'affectation, qui permettra la construction de nouvelles habitations au centre de Lavigny.



Dans le cadre du Plan climat et du programme de législature du Conseil d'Etat, le report modal vers les transports publics est une condition sine qua none pour diminuer l'impact climatique des déplacements. Depuis 2021, le Canton déploie avec la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis la campagne Vaudloisirs.ch, afin d'inciter la population vaudoise à se déplacer en transports publics pour ses loisirs, en proposant des offres tarifaires avantageuses.

En 2023, une nouvelle offre tarifaire est proposée :

la carte soirée

Cette carte vous permet de voyager dans la (les) zone(s) de votre choix, dès 19h00 jusqu'à 05h00, au prix d'un seul billet. Cette offre est valable du 15 mai au 18 septembre 2023.



Pour tout complément d'information et voir les offres proposées : www.vaudloisirs.ch

Rencontres-lectures avec les écrivains en résidence

La Fondation Ledig-Rowohlt accueille durant l'été des écrivains du monde entier et des traducteurs de toutes langues en leur offrant un lieu de résidence pour favoriser leur travail d'écriture et les échanges culturels entre eux.



Elle organise une série de soirées au Château ouvertes à tous, le dimanche à 18h00, pour faire connaître au public ces résidents. L'atmosphère est conviviale, elle permet une écoute de quelques pages de l'œuvre de chaque écrivain, en français ou en anglais, et une occasion de les rencontrer au cours d'un apéritif dans le jardin.

Entrée libre, mais réservation nécessaire : chlavigny@bluewin.ch

Informations supplémentaires sur : www.chateaudelavigny.ch



Route Moulin Martinet

✂ 2^{ème} étape

En août 2022, la Municipalité a procédé aux travaux de réfection de la Route du Moulin Martinet 2^{ème} étape suivants :

- ▶ la création d'un trottoir
- ▶ la préparation des conduits en prévision du nouvel éclairage public
- ▶ une application de deux couches d'enrobés

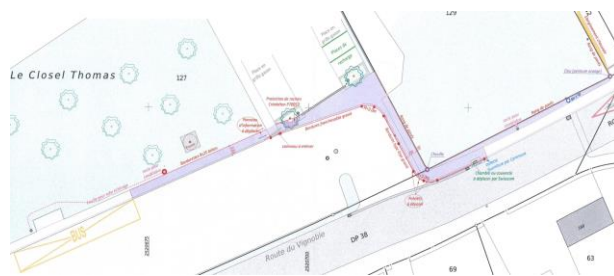
Il s'agit maintenant de poser la couche finale, mais aussi de corriger la bordure d'une partie du trottoir. En effet, il y a eu une erreur dans la livraison de certaines bordures. Par conséquent, les travaux débiteront pour les retouches de la bordure dès le 5 juin prochain, et aux env. de la semaine 25, il y aura la fermeture d'un jour du tronçon, pour la pose de la couche finale de l'enrobé. Le parking provisoire créé l'année passée sera remis en fonction pour l'occasion. Des compléments d'informations seront transmis en temps utiles aux propriétaires concernés.

✂ 3^{ème} étape

Afin de poursuivre la réfection de cette route, la Municipalité a déposé un dossier auprès du Canton pour la finalisation de la création du trottoir et de la réfection de la chaussée. Elle ne manquera pas de vous tenir informés.

Création d'un trottoir Parking de l'Auberge – Ecole – Parcelle 129

La Municipalité a décidé de sécuriser l'accès à l'école/arrêt de bus côté Est et pour ce faire, elle a débuté des travaux pour prolonger le trottoir menant de l'arrêt de bus à la Route du Vignoble. Il permettra également de faciliter l'accès aux transports publics pour les personnes à mobilité réduite.



Les travaux devraient durer 2 à 3 semaines



Info Chantier Centre du village

Le projet de construction au centre du village a, comme vous avez pu le constater, bien « poussé » et le gros œuvre bientôt terminé. La grue devrait être désinstallée d'ici le début des vacances scolaires de juillet 2023.



Dans l'ensemble, mis à part quelques retards observés sur le chantier en 2022 en raison de la météo et de difficultés rencontrées lors des travaux spéciaux liés aux bâtiments mitoyens (ils ont été partiellement rattrapés), et la mise en service des bâtiments est toujours prévue pour le premier trimestre 2024.

À ce jour, les coûts de construction peuvent être considérés comme maîtrisés. En effet, malgré l'inflation et la hausse des coûts de construction, le budget alloué à la phase de projet est globalement respecté.

Pour rappel, ce projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé et que la commune a cédé un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la Fondation Equitim, qui est le maître d'ouvrage. Bien que la Municipalité suive attentivement le projet et puisse faire des propositions sur de nombreux points, tels que fournir la liste des entreprises invitées à soumissionner, il ne lui appartient pas de choisir les entreprises adjudicataires. Plusieurs entreprises locales ont d'ailleurs été attributaires de travaux.



Pour conclure, la Municipalité a déposé lors de la dernière séance du Conseil communal, le préavis N°3/2023 concernant une demande de crédit pour l'aménagement de la surface locative du bâtiment B1. En effet,

pour le bâtiment B1, elle souhaite privilégier la location à des activités au service direct de la population et de répondre à ses besoins. Dans ce cadre, elle a opté pour mettre l'accent sur la création d'un pôle de santé, ce qui devrait permettre d'améliorer l'accessibilité aux soins et de renforcer l'attractivité du centre du village, tout en contribuant à la qualité de vie des habitants.

Aussi, la Municipalité a établi des contacts via son réseau avec les différents acteurs actifs dans la médecine de ville. C'est ainsi que l'Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC) a manifesté son intérêt pour louer les surfaces pour y installer trois cabinets de consultation, dont deux devraient élargir à la médecine générale de premiers secours et un à une spécialité selon les médecins recrutés. Le centre du village devrait donc bientôt ouvrir un centre médical occupant, selon les taux d'activités, 3 à 5 médecins. La Municipalité ne manquera pas de vous tenir informés.



Les Sources d'Arney

En décembre 2021, la Municipalité vous informait qu'elle menait une réflexion sur l'amélioration de l'approvisionnement de ses sources d'Arney en modifiant les captages qui devraient permettre une amélioration de leurs débits. Ces sources sont très importantes pour l'alimentation en eau pour notre village, d'autant plus qu'elle est de qualité.

En janvier 2022, et suite à l'accord donné par le Département de l'Environnement, Division eaux souterraines, des sondages ont été effectués et les résultats ont été probants.

C'est ainsi que le 10 mai dernier à l'occasion du Conseil communal, la Municipalité a déposé le préavis N°2/2023 pour une demande de crédit pour la réfection des captages des sources en Arney et l'autorisation d'entreprendre ces travaux.

La Municipalité rappelle que la Commune est actuellement alimentée par trois ressources, soit les sources en Arney qui représente le 80% d'apport, le puits des Pommeries 15% et le trop plein du réservoir de St-Livres 5%. Le pompage depuis le réservoir des Rippes appartenant à la Commune d'Etoy n'a qu'une fonction de secours.

Les sources d'Arney, situées dans le vallon du même nom sur le territoire de la Commune de Saint-Livres, sont en zone forestière. Cette principale ressource a montré des signes de faiblesse ces dernières années. Dans les années 80, certains bras de captage ont été mis hors service. La Commune a pour projet de recapter ces sources en amont et, plus profond, des captages existants, afin de faire face aux défis des années à venir.

La réfection du captage En Arney est motivée pour les raisons suivantes :

- ▶ le captage ancien en place présente de nombreux signes de faiblesse et de le rénover permet de mieux rentabiliser son potentiel de distribution d'eau ;
- ▶ l'augmentation du débit d'eau permet de faire face au développement du village et de l'Institution de Lavigny et de soutenir les activités de la terre ;
- ▶ le changement climatique provoque des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes



et plus intenses, contrairement aux périodes de froid nettement plus rares ;

- ▶ l'alimentation en suffisance d'une eau de qualité permet de voir l'avenir avec sérénité.

Ce projet constitue donc une amélioration significative de l'état d'équipement des infrastructures communales dans cette zone, et un ajustement du réseau de distribution d'eau pour le village.

La mise à l'enquête publique auprès de la Commune de St-Livres a eu lieu du 22 avril au 21 mai 2023. La Municipalité attend le résultat d'enquête et la décision du Conseil communal.



Le Chardon

Le chardon doit impérativement être détruit sur toutes les parcelles agricoles, viticoles ou autres pour éviter leur prolifération.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires jusqu'au 1^{er} juillet 2023, au plus tard.

Dès le 2 juillet 2023, tout contrevenant fera l'objet d'une intervention. Le travail non-exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

Les dispositions énumérées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

La Municipalité rappelle aux propriétaires et exploitants de bien-fonds qu'il est interdit de mettre le feu aux herbes sèches entre le 1^{er} mars et le 31 octobre (art. 4 du règlement d'exécution de la loi sur la faune).



Emondage des haies Et des arbres

Il est rappelé aux propriétaires et gérants de bien-fonds que les dispositions de l'art. 39 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles de son règlement d'application sont les suivantes :

Les ouvrages ou plantations ne doivent pas nuire à la sécurité du trafic, notamment par le biais d'une diminution de la visibilité.

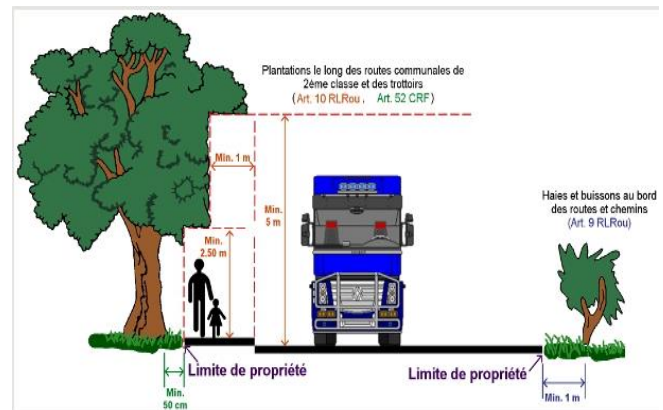
Les haies plantées en bordure des voies publiques doivent être taillées, dans le but que :

- leurs branches ne dépassent pas la limite ;
- elles doivent être plantées à 1m. au minimum de la limite ;
- leur hauteur n'excède pas :
 - ☞ 60 centimètre lorsque la visibilité doit être maintenue,
 - ☞ 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués afin que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées : à 5 mètres au-dessus et à 1 mètre à l'extérieur de celles-ci,
- au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Selon les dispositions des art. 123 à 128 et 142 al. 8 du Code rural et foncier du 8 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'art. 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.



Calendriers des événements venir :

- **2 juin 2023** : concert estival gratuit de la fanfare de St-Livres – Pl. du Millaire ou salle de rythmique selon météo
- **4 juin 2023** : concert de piano en faveur de l'Ukraine
- **31 juillet** : Fête nationale
- **19 août 2023** : Fondue sur la place de l'Eglise organisée par l'Amicale de la Pompe à bras
- **24 août 2023** : Caveau d'Aubonne, concours « Millésimes »